COMMUNE DE
Vouvray

DOSSIER DE CANDIDATURE

Conseil Municipal des Jeunes

2027 – 2028



Inscription à l'accueil de la mairie
Jusqu'au lundi 30 novembre 2026.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Prévoir une photo

02 47 42 70 48 • accueil@vouvray.fr

COMMUNE DE
Vouvray

MOT DU MAIRE

Chers jeunes Vouvrillons,

Vouvray est votre commune, celle où vous vivez, grandissez, où vous pratiquez vos activités et retrouvez vos amis.

Avec la création du Conseil municipal des jeunes, la commune souhaite vous donner une place dans la vie locale et vous permettre de participer à des projets qui vous concernent.

Être conseiller municipal jeune, c'est avant tout proposer des idées, écouter les autres, travailler en équipe et participer à la réalisation de projets pour la commune.

Vos idées, vos envies et votre regard sur Vouvray sont importants. Le CMJ sera un espace pour les partager et construire ensemble des actions concrètes.

Nous comptons sur votre participation !

Bonne chance et au plaisir de vous rencontrer !

Brigitte PINEAU
Maire de VOUVRAY

COMMUNE DE
Vouvray

FICHE DE CANDIDATURE

NOM Prénom

Date de naissance /..... /..... Fille ☐ Garçon ☐

Age

Adresse

Code postal Ville

Groupe scolaire

Classe de (niveau)

Je soussigné(e).....

déclare **me présenter** aux élections du Conseil municipal des jeunes (CMJ) pour 2027-2028

et je m'engage à participer aux commissions et aux séances plénières.

Représentants légaux :

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Numéro de téléphone

Courriel@.....

Fait à Le

Signatures des parents **Signature du (de la) candidat(e)**

Pays Loire Touraine
VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE
Mairie 1, rue Léon Gambetta - 37210 VOUVRAY
Tél : 02 47 52 70 48 - Fax : 02 47 52 67 76
Site : vouvray.fr - E-mail : mairie@vouvray.fr
UNESCO VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

COMMUNE DE
Vouvray

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e)

Représentant(e) légal(e) de l'enfant

.....

☐ Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire campagne au Conseil municipal des jeunes (CMJ) de Vouvray pour le mandat 2027 - 2028.

S'il est élu(e) :

☐ Autorise mon enfant à participer **aux commissions** qui auront lieu **au moins une fois par trimestre, salle du conseil en mairie.**

☐ Autorise mon enfant à participer à toutes les actions et projets liés au CMJ.

☐ Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.

☐ Autorise mon enfant à être photographié et filmé, seul ou en groupe, dans le cadre du CMJ et que son image soit diffusée dans diverses publications (presse, plaquettes, site internet de la ville)

☐ Autorise les responsables du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaire par l'état de santé et de sécurité de mon enfant.

Avant le 30 novembre 2026	Je m'inscris comme candidat avec ce dossier rempli et signé
Mercredi 16 décembre 10h-12h et 14h -18h	Élections à la Mairie

Signatures des parents **Signature du (de la) candidat(e)**

COMMUNE DE
Vouvray

TES MOTIVATIONS

Pourquoi souhaites-tu être élu(e) au Conseil municipal des jeunes?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur quelles actions ou quels projets souhaiterais-tu réfléchir ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à Vouvray, le

Signature du candidat(e)

Pays Loire Touraine
VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE
Mairie 1, rue Léon Gambetta - 37210 VOUVRAY
Tél : 02 47 52 70 48 - Fax : 02 47 52 67 76
Site : vouvray.fr - E-mail : mairie@vouvray.fr
UNESCO VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

COMMUNE DE
Vouvray

CHARTE DU (DE LA) JEUNE CONSEILLER(ÈRE)

Prénom et NOM du (de la) jeune conseiller(ère) ……

Si je suis élu(e) au Conseil municipal des jeunes (CMJ) de Vouvray, je m'engage pendant mon mandat de 2 ans à :

1. Etre exemplaire

- J'applique et je fais appliquer le règlement intérieur.

2. Assumer mes responsabilités

- Je suis le relais d'informations entre le CMJ et mes camarades.
- Je propose des projets et m'investis dans ces derniers lorsqu'ils sont réalisables jusqu'à leur terme.
- J'assiste aux réunions de travail et je participe aux manifestations événementielles de la commune.
- Je remets une lettre de démission au cas où je quitterais mes fonctions d'élu(e).

3. Etre respectueux(se)

- J'applique les règles élémentaires de savoir-vivre. Je reste courtois(e) en toute occasion.
- J'écoute l'autre quel que soit son mode de pensée.
- Je suis tolérant(e), honnête et respectueux(se) envers les autres élus, les membres du CMJ et toute autre personne.
- Je suis attentif(ve) et défends mes idées dans une attitude citoyenne.
- J'avertis l'élu(e) en cas d'impossibilité d'assister à une séance de travail, à une manifestation suite à une invitation.

4. Faire confiance

- J'instaure une relation de confiance avec mes camarades.
- Je favorise le dialogue, l'écoute et recueille l'avis de mes camarades.

Fait à Vouvray, le ……

Signature du candidat(e)
« Lu et approuvé »

Signatures des parents

COMMUNE DE
Vouvray

REGLEMENT INTERIEUR

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Article 1 : Les objectifs

1. Permettre aux enfants de Vouvray de s'engager et de participer activement à la vie de leur commune.
2. Initier et sensibiliser les enfants à devenir des citoyens responsables.
3. Leur offrir la possibilité d'améliorer le quotidien et le cadre de vie de leurs concitoyens.
4. Débattre et donner un avis sur les projets de la commune destinés aux jeunes.

Article 2 : Attributions

Les membres du CMJ formulent des avis, des propositions et montent des projets.

Ces réunions de travail ont lieu dans la salle du conseil en mairie, et ce une fois par trimestre au minimum. Un planning des réunions est établi. Les élu(e)s sont tenus d'organiser et d'encadrer ces réunions.

Article 3 : Projets

Les projets proposés doivent poursuivre un objectif d'intérêt général.

Ils peuvent concerner notamment :

• l'environnement ; le sport ; la culture ; les loisirs ; la solidarité ; le cadre de vie ; la citoyenneté ; la mobilité ; le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal des Jeunes travaille en lien avec les élus municipaux et les services de la commune.

Article 4 : Durée du mandat

Le mandat des jeunes élu(e)s est de deux ans.

En cas d'empêchement, le (la) jeune élu(e) s'excuse auprès des élu(e)s. Suite à trois absences consécutives non justifiées, le (la) jeune conseiller(ère) pourra être démis(e) de ses fonctions suite à une décision du Maire ou de son (sa) représentant(e). Chaque membre du CMJ s'engage à participer activement aux réunions.

Article 5 : Rôle des élus

Les élu(e)s du CMJ sont les représentants de tous les enfants de la commune. Ils (elles) sont tenu(e)s de communiquer avec leurs camarades et de rendre compte, le plus souvent possible, de leurs travaux par tous les moyens qui sont à leur disposition.

Chaque élu(e) doit adopter un comportement citoyen et se montrer respectueux des autres.

Article 6 : La composition

Le CMJ est composé de 15 jeunes élu(e)s maximum, pour une durée de 2 ans, en classe de CM2 jusqu'en terminale. La composition du CMJ veille à assurer une représentation équilibrée des différentes classes, avec une recherche de parité.
Les jeunes élu(e)s siègent en mairie.

Article 7 : Les élections

Les élections ont lieu tous les deux ans. Les « dossiers de candidature » sont disponibles à la mairie.

En remplissant un « dossier de candidature », l'enfant s'engage à accomplir son mandat jusqu'à son terme et à être présent aux commissions et assemblées diverses.

Pour être validée, la candidature doit être écrite avec ses motivations et signée par l'enfant. Une autorisation parentale, signée par les deux parents, est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Tout dossier incomplet ou remis après la date limite des dépôts des candidatures sera refusé.

Les élections se déroulent à la mairie à l'identique de celles des adultes : liste électorale, bulletins, urne, émargement, isoloirs, dépouillement. L'encadrement est assuré par les élu(e)s. La règle de vote est le suffrage direct à un tour, à bulletin secret.

Article 8 : Campagne électorale

Les candidat(e)s peuvent organiser leur campagne électorale dès que leur dossier de candidature est complet.

COMMUNE DE
Vouvray

Article 9 : Sont électeurs

Sont électeurs, l'ensemble des enfants de la commune de 10 à 18 ans.

Article 10 : Sont élus

Sont déclarés élu(e)s : la liste ayant reçu le plus de voix.

Article 11 : Démission

En cas de déménagement, de maladie ou d'incapacité à poursuivre son mandat, l'élu(e) pourra démissionner par courrier ou par courriel.

Article 12 : Perte de mandat

En cas de propos ou de comportements incompatibles avec l'exercice de ses fonctions, l'élu(e) au CMJ peut perdre son mandat.

Article 13 : Les Séances

Une convocation et un ordre du jour sont envoyés au moins une semaine avant aux jeunes élu(e)s, aux parents et aux élus adultes. Un compte rendu sera établi.

Article 14 : Présences dans la mise en œuvre de leur mandat

Le CMJ participe aux projets à valider, rencontrent des élu(e)s, des acteurs sociaux, des associations.

Article 15 : Budget

Un budget est alloué par le Conseil municipal, chaque année.

Article 16 : Droit à l'image

Le (la) jeune conseiller(ère), par son représentant légal, donne autorisation à la mairie pendant toute la durée de son mandat, à réaliser des photographies et/ou des films et à utiliser ces images dans ces supports de communication (magazine municipal, plaquette, site internet, page Facebook).

Fait à Vouvray, le ……

Signature du candidat(e)
« Lu et approuvé »

Signatures des parents